



*Bienvenue en Ségala.  
Baraqueville vous accueille...*

**Syndicat d'Initiative  
Place François Mitterrand  
12160 BARAQUEVILLE  
Tel. 05.65.69.10.78.**

Le Syndicat d'Initiative  
est ouvert en Juillet et Août  
de 10h à 12h et de 14h à 18h  
fermeture le dimanche après-midi.

## **REGLEMENT CONCERNANT LE MATERIEL AGRICOLE**

### MATERIEL AGRICOLE NEUF :

Les emplacements réservés au matériel neuf sont loués au m<sup>2</sup> au prix de 2.80 € le m<sup>2</sup>. En ce qui concerne le matériel de productions artisanales ou équipement de ferme, nous proposons des surfaces de 5 mètres sur 6 mètres au prix de 84 Euros le module.

Nous essayerons dans la mesure du possible, de vous réserver l'emplacement que vous avez occupé lors des années précédentes.

Nous rappelons que cette journée est spécialisée dans la vente et l'exposition de matériel à usage uniquement agricole sur les emplacements réservés à cet effet.

Date limite d'inscription : 30 MARS

[Plan Baraqueville](#)

[Réservez votre emplacement ICI](#)

Renseignements toute l'année par E-mail : [sibaraqueville@wanadoo.fr](mailto:sibaraqueville@wanadoo.fr), ou par téléphone au 05.65.69.10.78.

---

### MATERIEL AGRICOLE D'OCCASION :

Ce matériel n'est pas exposé avec le matériel neuf. Les personnes désirant vendre du matériel

d'occasion doivent fournir la liste des outils à vendre avant le 26 AVRIL dernier délai, soit par correspondance au Syndicat d'Initiative, ou par Tél : 05.65.69.10.78, Télécopie : 05.65.69.05.82, E-mail : [sibaraqueville@wanadoo.fr](mailto:sibaraqueville@wanadoo.fr). Il ne peut être retenu de surfaces déterminées. L'installation de ce matériel sera prévue selon les possibilités. Il est rappelé que le matériel à vendre ne doit en aucun cas rester sur les véhicules de transport. Le droit de place sera perçu lors de la pose du matériel agricole d'occasion.

Tout matériel d'occasion dont le droit de place n'aurait pas été acquitté sera déplacé par le Syndicat d'Initiative.

Les exposants désirant un branchement E.D.F. sont priés d'en faire la demande au Comité d'Organisation 7 jours avant la foire.

Les dégâts que vous pourriez occasionner, soit sur l'emplacement qui vous sera attribué, soit lors de vos déplacements sur l'espace foire, sont sous votre entière responsabilité.

---

**IMPORTANT**

**Il est rappelé avec insistance que le règlement interdit toujours aux marchands de matériel agricole d'occasion d'afficher ou d'annoncer sur la place la liste de matériel agricole qu'ils n'ont pas amené et d'inviter d'éventuels acheteurs à se rendre sur d'autres lieux de vente. Toute demande d'inscription constitue un engagement formel de respecter ce règlement.**

---

Le Comité de la Foire a prévu des possibilités de transport dans toutes les directions pour le matériel que vous pourriez acheter. Renseignements au Comité de la Foire.

Votre demande d'inscription implique l'engagement de respecter le règlement.

[Réservez votre emplacement ICI](#)

[Contacter les Organismes](#)

---

**LA MISE EN PLACE DU MATERIEL NE PEUT S' EFFECTUER**

**QU'A PARTIR DU 26 AVRIL , en présence d'un responsable de la foire.**